



Résultats nationaux : le SNUipp et la FSU largement en tête !
Lire notre analyse [ici](#)



Cliquez [ici](#) pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion [ici](#)

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°34

Sommaire : situation sociale, CAPD, Laïcité, Mairie de Nice, bulletin de paye, élections professionnelles, syndicalisation



La situation appelle des réponses sociales fortes !

Face aux inégalités grandissantes et au sentiment d'abandon d'une grande partie de la population, le gouvernement doit apporter des réponses qui améliorent les conditions de vie de tous les salarié-es, chômeurs, retraité-es et jeunes : augmentation des salaires, des minima sociaux et des retraites, accès à des services publics de qualité sur tout le territoire, création d'emplois... La FSU demande l'ouverture de discussion à la Fonction publique où les salaires sont gelés et les perspectives de carrière bloquées.

Améliorer la cohésion sociale, défendre les valeurs qui fondent le modèle social, favoriser la transition écologique exige des services publics forts avec des agent-es véritablement reconnu-es. La FSU demande au gouvernement d'abandonner le projet de réforme de la Fonction publique tel qu'il est prévu à ce stade. Au contraire, pour répondre aux enjeux de société c'est d'une fonction publique renforcée dans ces moyens et missions, avec des agent-es conforté-es dans leur statut et leurs carrières dont le pays a besoin. Elle met en garde contre toute tentation d'utiliser une nouvelle fois la Fonction publique pour payer les nécessaires mesures sociales à prendre.

Lire la suite

La FSU a déposé un préavis de grève pour le vendredi 14 décembre.



CAPD 11 décembre :

A l'ordre du jour :

- Examens des recours sur l'avis mis par le Daseu suite aux rendez-vous de carrière
 - Promotions : information sur les avancements automatiques hors 6° et 8° échelon
- Questions diverses
-



Des projets de révision de la loi de 1905 seraient à l'étude. S'il s'agit de mieux encadrer des dérives intégristes mettant en cause les principes et valeurs de la République, le titre

V de la loi, intitulé Police des cultes fournit l'arsenal juridique suffisant. S'il s'agit de financer les cultes de quelque manière que ce soit, on entrerait alors dans une procédure concordataire que la loi de 1905 avait précisément pour but d'abolir. Les organisations laïques soussignées, réunies le jeudi 22 novembre 2018 à Paris, mettent en garde contre toute modification de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905, quelles qu'en soient les voies. Cette loi est un pilier fondamental de la République. Pour assurer à chaque citoyen la liberté de conscience, elle a instauré un juste équilibre entre la garantie du libre exercice des cultes et la neutralité confessionnelle de l'État. Les organisations signataires rappellent donc solennellement l'intangibilité des principes solidairement posés par la loi :

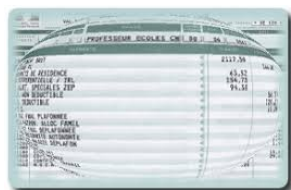
- Article 1 La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.
- Article 2 La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

Voir les signataires



Le SNUipp-FSU a demandé une audience à la mairie de Nice

N'hésitez pas à nous saisir de tout problème afin que puissions présenter vos doléances !



BULLETIN de paie 2.0 c'est parti:

Vous avez dû recevoir un mail dans vos boîtes professionnelles vous indiquant que vos bulletins de paie étaient désormais disponibles numériquement.

Dans notre département, cette fonction vient d'être activée.

A ne pas confondre avec la possibilité d'avoir la copie disponible sur Esterel.

Pensez à créer votre compte rapidement car après mars 2019 plus aucune version papier ne sera envoyée dans les écoles.

Lien vers le site ci-dessous:

ensap.gouv.fr **Ensap**

Accéder à vos documents de rémunération, votre compte individuel...



Magnifique progression du SNUipp-FSU 06 aux élections 2018 à la Commission Administrative Départementale (CAPD) !

Un grand merci aux militantes et militants qui ont oeuvré nombreux à cette grande et belle victoire !

Et évidemment un grand merci aux 1913 collègues qui nous ont apporté leur soutien !

Un résultat qui valide une activité militante quotidienne au plus près des préoccupations de la profession et qui récompense la compétences, la disponibilité et la détermination des élu-es SNUipp-FSU 06 !

Assurément, une excellente nouvelle pour le service public d'éducation primaire et ses personnels dans les Alpes-Maritimes !

**Par rapport à 2014, + 400 voix,
+ 5% et un 8e siège gagné (sur 10) !**

Avec 1913 voix, le SNUipp-FSU 06 sort très renforcé des élections professionnelles. Les enseignantes et les enseignants des écoles renouvellent leur confiance à leurs représentants et au rôle indispensable qu'ils jouent au quotidien pour la défense des personnels et d'une école de la réussite de tous les élèves.

En dépit des bugs et de la complexité technique du scrutin, les enseignantes et les enseignants des écoles ont été très nombreux à participer à l'élection de leurs représentants .

Le SNUipp-FSU 06 gagne 400 voix par rapport au scrutin de 2014 et reste très majoritaire majoritaire . Il obtient 8 sièges à la CAPD avec 64,94%.

Tous nos objectifs fixés en juin dernier ont été atteints.

Réunions syndicales, colloques , stages, bulletins d'info.

Dans la semaine du vote le formidable déploiement des conseillers syndicaux et des militants des écoles du SNUipp-FSU a permis cette forte progression de participation.

Notre campagne s'est appuyée sur un très solide bilan d'activité depuis 4 ans. Nous sommes les seuls à avoir pu présenté "du concret" aux collègues.

Alors que le gouvernement remet en cause les instances représentatives des personnels, ceux-ci renouvellent leur confiance à leurs représentants et au rôle indispensable qu'ils sont amenés à jouer au quotidien pour la défense des enseignants et d'une école de la réussite de tous les élèves.

Les résultats à la CAPD des Alpes-Maritimes :

- SNUipp-FSU : 1913 voix . 64,94% des suffrages. 8 élu-e-s (+1)
- CGT : 408 voix . 13,85% . 1 élu-e (=)
- SNE : 213 voix. 7,23% . 1 élu (liste incomplète)
- Se UNSA : 184 . 6,24%. 0 élu (sort de la CAPD)
- Snudi-FO : 182 . 6,17%. 0 élu (sort de la CAPD)
- Sgen-CFDT : 46 voix . 1,56%. 0 élu

Vos élu-e-s SNUipp-FSU à la CAPD :

Titulaires

Professeurs des écoles Classe Exceptionnelle

Olivier Denis

Professeurs des écoles Hors Classe

Morin Olga

Instituteurs et professeurs des écoles Classe Normale

Curti Sylvie, Jean Gilles, Occelli Ségolène, Rousset Sandrine, Cortambert Julie, Daqui Aurélia

Suppléants

Professeurs des écoles Classe Exceptionnelle

Ngo Mai Sophie

Professeurs des écoles Hors Classe

Llado Claudine

Instituteurs et professeurs des écoles Classe Normale

Lantrua Julie, Brock Franck, Podevin Nathalie, Pungeot Betty, Rio Kevin, Grisolia Pamela

ET ce n'est pas tout !

Comité technique académique : FSU 5 élu-e-s sur 10

CTSD (carte scolaire) : FSU 6 élu-e-s sur 10 (+1)

CAPA psychologues : SNES et SNUipp 3 élu-e-s sur 4

CAPA directeurs de Segpa : SNUipp 1 élu-e sur 2

CAPA directeurs spécialisés : SNUipp 2 élu-e-s sur 2



Il faut maintenant transformer l'essai par une syndicalisation massive au SNUipp-FSU.

La syndicalisation est la première action militante qui permet à chacun de se sentir moins seul dans l'exercice du métier, dans l'expression de ses convictions et dans la défense de ses droits. Plus que jamais nous avons besoin d'être nombreux et solidaires.

En renforçant le mouvement syndical par votre adhésion, vous donnerez du temps et des moyens nécessaires au travail de consultation, d'information que nous mettons à la disposition de tous.

Vous permettrez une meilleure défense de vos droits. Vous lui donnerez aussi la possibilité de mener les luttes à venir au niveau nécessaire pour des avancées significatives.

Alors plus d'hésitation !

Pour se syndiquer c'est ici !



Calendrier DECEMBRE

Mardi 11 décembre: CAPD (recours rendez vous de carrière notamment)

Jeudi 20 décembre : groupe de travail "remplaçants" et groupe de travail budget/formation continue



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite: <http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge" (60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux. **Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.**

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste, cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse email :

http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos
